

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LONGLIFE HOSPITAL  
UFI : YVH3-605M-W00D-SC9D  
numéro d'identification : 62130

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit d'entretien  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Télifax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

##### Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro	Classification	Concentration (% w/w)

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	d'enregistrement		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317  SCL >= 0,05 % 1; H317 >= 10 % 2; H315 >= 3 % 1; H318 1 - < 3 % 2; H319 >= 25 % 1; H400 >= 25 % 2; H411 2,5 - < 25 % 3; H412	>= 0,0025 - < 0,025
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:	55965-84-9	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  SCL >= 0,6 % 1B; H314 0,06 - < 0,6 % 2; H315 0,06 - < 0,6 % 2; H319 >= 0,0015 % 1; H317	>= 0,0002 - < 0,0015

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.  
Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination",, Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Précautions pour le stockage en commun	: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Autres données	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Produit d'entretien
--------------------------------	-----------------------

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ETHOXYDIGLYCOL	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**LONGLIFE HOSPITAL**

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	37 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	18,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	18 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37 mg/m3
25265-77-4	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	13,9 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	49 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	8,33 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	14,5 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	8,33 mg/kg

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ETHOXYDIGLYCOL	Eau douce	0,74 mg/l
	Eau de mer	0,074 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,47 mg/kg

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Sédiment marin	0,274 mg/kg
	Sol	0,15 mg/kg
	STP	500 mg/l
	intermittent release	10 mg/l
25265-77-4	Eau douce	0,015 mg/l
	Eau de mer	0,0015 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,17 mg/kg
	Sédiment marin	0,017 mg/kg
	Sol	0,13 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanc

Odeur : très faible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 8,4, 100 %  
à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,022 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules	: Pas classé(e)

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

germinales

Cancérogénicité

: Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction

: Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration

: Pas classé(e)

Information supplémentaire

: Donnée non disponible

**Composants:**

**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one  
2634-33-5:**

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 Rat: 1.150 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 Rat: 1.193 mg/kg

DL50 Rat, mâle et femelle: 784 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 Rat: 0,25 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 Rat: 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OPPTS 870.1300

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 Rat: 4.115 mg/kg

DL50 Rat, mâle et femelle: > 2.000 mg/kg

BPL: oui

DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

: Espèce: Lapin

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

cutanée	Résultat: Irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Provoque de graves lésions des yeux. Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: Cochon d'Inde Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 406
	Espèce: Souris Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 429
<b>masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 55965-84-9:</b>	
Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : 100,0 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
	DL50 Rat: 64 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat, mâle et femelle: 0,171 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Lapin: 92,4 mg/kg
	Estimation de la toxicité aiguë : 300 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: Cochon d'Inde Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 406

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

#### Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one  
2634-33-5:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 16,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 215

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,94 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,643 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,02 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 12 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues

: EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

CE50 (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

CE100 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,067 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les bactéries

: EC20 (boue activée): 3,3 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL:

CE50 (boue activée): 13 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,21 mg/l  
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: *Daphnia* (Daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 55965-84-9):**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 14,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,188 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,098 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (*Daphnia* (Daphnie)): 8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 0,126 mg/l

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

(Daphnia (Daphnie)): 0,004 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues

- : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,67 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,027 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00064 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0012 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,048 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0052 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: ISO 10253

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00064 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: ISO 10253

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)

- : 100

Toxicité pour les bactéries

- : EC20 (boue activée): 0,97 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 7,92 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

- : 0,098 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)

- : 10

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one**

**2634-33-5:**

Biodégradabilité

: Type de Test: Biodégradation primaire  
Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 90 %  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:**

**55965-84-9:**

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: boue activée  
Biodégradation: > 80 %  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A  
Remarques: Devrait être biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one**

**2634-33-5:**

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 0,4

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:**

**55965-84-9:**

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): 3,6

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: -0,71 - 0,75  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### Composants:

**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one**

**2634-33-5:**

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:55965-84-9):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
08 02 99  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### RID

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### RID

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,54 %  
173,71 g/l  
contenu en COV sans eau

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Contenu en composés  
organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,54 %  
46,49 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement  
relatif aux détergents CE  
648/2004

: <5% Agents de surface non ioniques, PHENOXYETHANOL, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:

Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé

## LONGLIFE HOSPITAL

WM 0716038

Numéro de commande: 0716038

Version 1.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

(Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

---

500000005655